

Plateforme régionale QVT

Pilotage

Co-pilotage : DIRECCTE Paca, ARS Paca, CARSAT-SE, ARCMSA, OPPBTP Paca-Corse, ARACT Paca

Composition

- * DIRECCTE Paca, ARS Paca, CARSAT-SE, ARCMSA, OPPBTP Paca-Corse, ARACT Paca ;
 - * Les organisations patronales représentatives au niveau national ou régional ;
 - * Les organisations syndicales représentatives au niveau national ou régional ;
 - * Les organisations professionnelles, de branches professionnelles ou interprofessionnelles ;
 - * Les chambres consulaires locales ou régionales (chambres des métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture) ;
 - * Les organismes paritaires collecteurs agréés ;
 - * Les entreprises et structures signataires de la charte QVT en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 - * Les services de santé au travail (représentation).
- Déclaration commune du 13 juin 2018 « Le partenariat régional sur la Qualité de Vie Travail en Paca » ([lien](#))

Périodicité

2 réunions annuelles

Contact

Nom : Brice BRUNIER

☎ : 04 86 67 33 96

@ : brice.brunier@direccte.gouv.fr

Objectifs

Rassemblement des acteurs sociaux et économiques : partenaires sociaux, acteurs de la prévention, porteurs de projet, entreprises signataires de la Charte sur la Qualité de Vie au Travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Statut d'adhérent de droit à la plateforme)

Missions

- * Promouvoir la mise en œuvre et le déploiement de la QVT dans les structures et entreprises et valoriser les retours d'expérience de démarches individuelles et collectives
- * Contribuer aux échanges relatifs à la mise en œuvre et le déploiement de démarches QVT
- * Contribuer au déploiement de la charte régionale QVT en Paca® et de son référentiel
- * Contribuer à la mise en relation entre les porteurs de projet d'accompagnement de mise en œuvre des démarches (offre) et les structures bénéficiaires (demande) afin de promouvoir de nouveaux projets d'actions collectives

Éléments de perspective

La plateforme pourrait constituer « la commission technique partenariale » d'élaboration, de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique QVT pour le compte de chacune des instances paritaires de gouvernance des membres du comité de pilotage (CROCT, CTR, Comité d'orientation OPPBTP, ARACT, etc.)